



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY  
CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°51/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

### OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

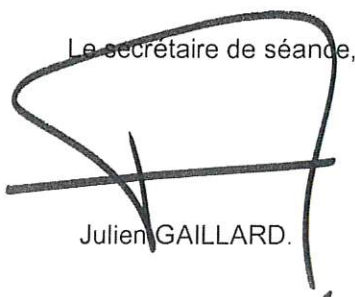
Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

NOMME, Mr Julien GAILLARD secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-51-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY

CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°52/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025  
Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBOULLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

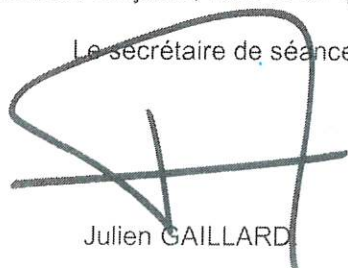
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

  
Julien GAILLARD



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-52-2025-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2025  
Date de réception préfecture : 29/10/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°53/2025

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Nombre de membres en exercice | 27         |
| Nombre de membres présents    | 15         |
| Nombre de suffrages exprimés  | 23         |
| VOTES : Contre 0 Pour 23      |            |
| Date de convocation :         | 16/10/2025 |

L'an deux mil vingt cinq, le vingt trois octobre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine PERROT, Maire Adjointe,

Objet : Présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.  
Absents : Mme DIDERIK pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LÉBOULLENGER pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH pouvoir à Mme PERROT.  
Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARCH, Mme FAYAT.

| Désignation                                            | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                        | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                  |                       |                         |                       |                         |
| D 6238-020 : Divers reliures                           | 1 000,00 €            |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>       | <b>1 000,00 €</b>     |                         |                       |                         |
| D 673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs   |                       | 1 000,00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>                |                       | <b>1 000,00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total</b>                                           | <b>1 000,00 €</b>     | <b>1 000,00 €</b>       |                       |                         |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                  |                       |                         |                       |                         |
| D 21538-845 : Autres réseaux                           | 32 813,99 €           |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>        | <b>32 813,99 €</b>    |                         |                       |                         |
| D 2761-01 : Créances avancées en garanties d'emprunt   |                       | 43 000,00 €             |                       |                         |
| <b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b> |                       | <b>43 000,00 €</b>      |                       |                         |
| R 001-01 : Solde d'exécution section investissement    |                       |                         |                       | 10 186,01 €             |
| <b>TOTAL R 001 : Solde exécution Invest. reporté</b>   |                       |                         |                       | <b>10 186,01 €</b>      |
| <b>Total</b>                                           | <b>32 813,99 €</b>    | <b>43 000,00 €</b>      |                       | <b>10 186,01 €</b>      |
| <b>Total Général</b>                                   |                       | <b>10 186,01 €</b>      |                       | <b>10 186,01 €</b>      |

Certifié exécutoire par Mme Christine PERROT *cc*, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 24/10/2025 et de la publication le 24/10/2025.

A Saint Germain sur Morin, le 24/10/2025.



ont signé les membres présents

pour extrait conforme

POUR LE MAIRE *EMPECHÉ*

*L'Adjointe*

*C. PERROT*

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-53-2025-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2025  
Date de réception préfecture : 31/10/2025



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY  
  
CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°54/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE PRECY SUR MARNE DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE**

Vu la délibération du 10 juin 2024 de la commune de Précy sur Marne demandant son retrait du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs (SMITT),

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SMITT au retrait de la commune de Précy sur Marne, par délibération du 15 décembre 2025,

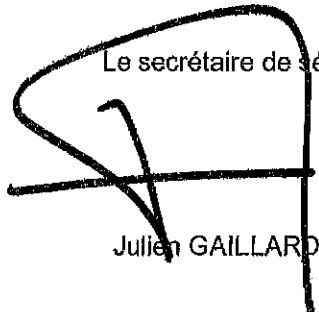
Vu l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-54-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable au retrait de la commune de Précy sur Marne du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY

CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ [mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°55/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE CLAYE SOUILLY DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE**

Vu la délibération du 14 novembre 2025 de la commune de Claye Souilly demandant son retrait du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs (SMITT),

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SMITT au retrait de la commune de Claye Souilly, par délibération du 15 décembre 2025,

Vu l'article L 5211-39-2 du code général des collectivités territoriales,

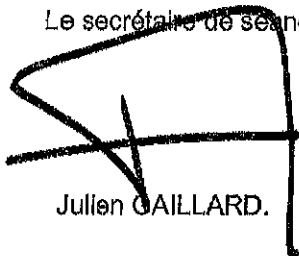
Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-55-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable au retrait de la commune de Claye Souilly du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

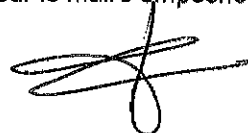
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Christine PERROT.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY  
  
CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°56/2025

Date de convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MESSY DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE**

Vu la délibération du 28 novembre 2024 de la commune de Messy demandant son retrait du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs (SMITT),

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SMITT au retrait de la commune de Messy, par délibération du 15 décembre 2025,

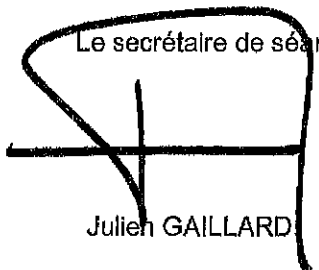
Vu l'article L 5211-39-2 du code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-56-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable au retrait de la commune de Messy du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
  
Julien GAILLARD



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY

CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°57/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX DU SYNDICAT DE TELEARME ET DE TELESURVEILLANCE**

Vu la délibération du 24 mars 2025 de la commune de Dammartin sur Tigeaux demandant son retrait du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libiaire et ses environs (SMITT),

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SMITT au retrait de la commune de Dammartin sur Tigeaux, par délibération du 15 décembre 2025,

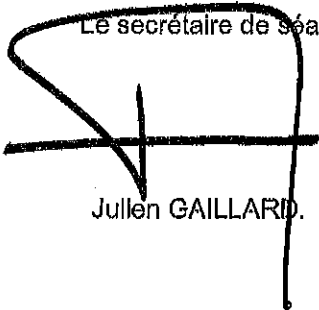
Vu l'article L 5211-39-2 du code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-57-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

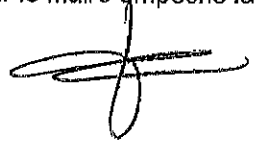
EMET un avis favorable au retrait de la commune de Dammartin sur Tigeaux du Syndicat de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de Condé Sainte Libialre et ses environs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY

CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°58/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025  
Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

### FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : FIN DE COMPETENCE DU SYNDICAT DE TELEALARME ET DE TELESURVEILLANCE**

Considérant que le Département octroie une subvention à Europe Assistance depuis un certain nombre d'années pour la location du matériel et l'abonnement des personnes âgées ou malades en matière de téléalarme et de télésurveillance ;

Considérant que l'APA oriente les demandes d'abonnements à la Téléassistance vers le Département ;

Considérant que plusieurs communes ne souhaitent plus adhérer au SMITT ;

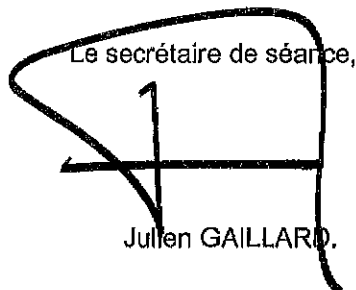
Considérant que le SMITT connaît de ces faits une perte d'abonnés conséquente ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-58-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame la Présidente du SMITT à effectuer et signer les démarches afférentes à la fin de compétence du SMITT auprès de la Préfecture de Melun, de la Sous-Préfecture de Meaux, de la DFT-NET et des services de la Trésorerie de Coulommiers en charge de la gestion des comptes dudit syndicat, pour engager une dissolution à la suite du compte de gestion 2025 en début d'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE  
TORCY  
  
CANTON  
DE  
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°59/2025**

Date de convocation : 16 octobre 2025  
Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-trois octobre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine PERROT première adjointe, en l'absence du maire empêché.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, ROUÉ, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, Mrs AUGROS, GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme LOPES DUQUE, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr BIGOT avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr RICHARD avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr GOUROVITCH avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H, Mme FAYAT.

Mr Julien GAILLARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024**

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un RSU. Ce rapport doit être réalisé chaque année. Il permet de dresser un bilan des ressources humaines et d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales.

Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GEEPC...)

Accusé de réception en préfecture  
077-217704139-20251023-59-2025-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Il retrace les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de la collectivité au 31 décembre de l'année du bilan, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée.

A partir de ces indicateurs, le rapport présente des analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du comité social territorial ainsi que ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution (en matière de temps de travail, de rémunération, de promotion professionnelle)
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap
- Les lignes directrices de gestion
- La comparaison avec des collectivités de taille équivalente.

Dans un objectif de simplification et d'optimisation, le RSU se substitue au rapport biennal sur l'état des collectivités (appelé Bilan social), aux rapports relatifs à l'emploi des travailleurs en situation de handicap et aux fonctionnaires mis à disposition ainsi qu'au rapport sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Le rapport unique est présenté en annexe.

Vu l'article L 231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique de données,

Vu le décret n°2020-1943 du 30/11/2020 relatif au RSU dans la fonction publique,

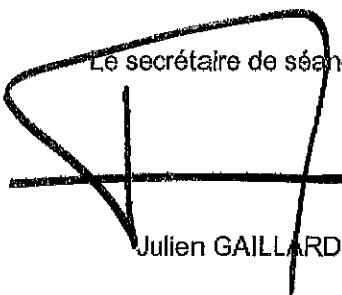
Vu l'arrêté du 10/12/2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 08 octobre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

PREND acte du Rapport Social Unique 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
  
Julien GAILLARD.



Pour le maire empêché la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

  
Christine PERROT.